

## Rapport du Préavis 74-2015

### Demande de crédit-cadre pour les travaux de réfection de revêtement routier phonique, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB)

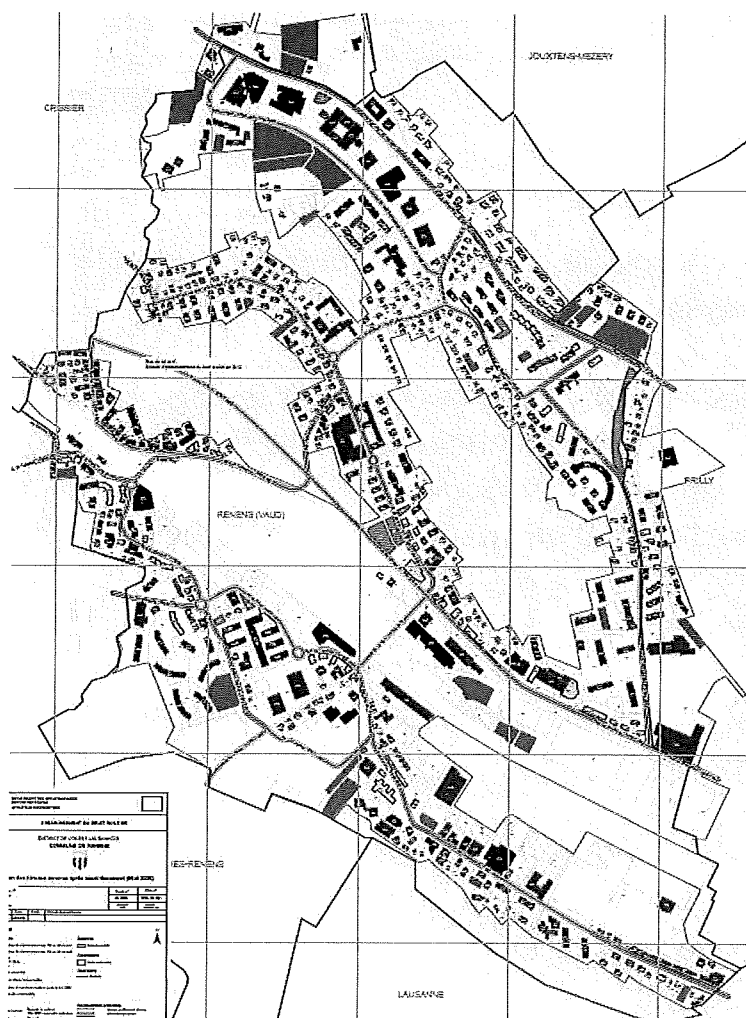
La commission du préavis s'est réunie le 30 juin 2015 à 18h30 au C.T.C. avec les conseillers suivants : Natalie JACCARD, Dominique PERRET, Didier VIENET, Stéphane MONTABERT, Anton CHATELAN, Jean-Pierre LEYVRAZ, Roberto ARNEDO et Richard NEAL (président-rapporteur)

Sont aussi présents : Mme Tinetta MAYSTRE, M. Jean-François CLEMENT et M. Christophe SARDA

Le président ouvre la commission à 18h30 et passe directement la parole à Mme Maystre. Elle nous rappelle que ce préavis fait suite au préavis 41-2013 qui a servi à déterminer où ces réfections devraient avoir lieu, et que les travaux du présent préavis devront être terminés avant mars 2018. Nous devons donc organiser ces chantiers dans les 2 ans à venir.

M. Sarda nous présente ensuite un power point qui nous montre l'étendu des travaux à effectuer.

Ceux-ci sont répartis à travers toute la commune en un total de 19 chantiers, selon le plan suivant :



Les devis pour les différents chantiers se composent comme suit :

Tronçon	Coordination avec un autre chantier	Année de réalisation	Montants
Avenue du 24-Janvier	Collecteur	2017	430'000.-
Avenue du Censuy Ouest		2016	155'000.-
Avenue du Censuy Est		2016	75'000.-
Chemin de Jouxens	Trottoir	2016	100'000.-
Rue du Caudray - Silo		2015	75'000.-
Rue du Lac		2017	330'000.-
Rue du Simplon	Trottoir CEOL	2016	200'000.-
Avenue de Florissant	CAD	2017	472'000.-
Avenue de Longemalle	SIE 50Kv	2017	180'000.-
Avenue de Préfaully		2015	108'000.-
Avenue des Paudex	Collecteur Paudex-Bruyère	2017	360'000.-
Place de la Gare - 1 <sup>er</sup> Août	Tram	2017	566'000.-
Rue de l'Industrie		2016	65'000.-
Rue du Bugnon			543'000.-
Purges locales (5%)			182'000.-
Divers et imprévus (5%)			182'000.-
Marquages routiers			235'000.-
Total HT			4'258'000.-
TVA 8%			340'640
<b>Total TTC</b>			<b>4'598'640</b>

Montant arrondi à 4'600'000.-

Est-ce que les travaux seront mis au concours ? Qui pourra postuler ? Selon quels critères les entreprises seront-elles sélectionnées ?

Nous allons sélectionner quelques entreprises capables de faire ces travaux et leur envoyer une invitation à postuler. Nous allons limiter à 3-4 entreprises par secteur de travaux pour qu'ils puissent travailler en parallèle. Seuls les chantiers avec un coût en dessus de 500'000.- CHF doivent faire l'objet d'un appel d'offres publiques.

Quelles garanties demandons-nous ?

Normalement c'est 2 ans mais nous allons demander 5 ans. Une surface de route tient normalement entre 10 et 15 ans

Quelle amélioration pouvons-nous espérer ?

Le gain au niveau phonique sera de 5 à 9 dB

## **Qu'est-ce que c'est les « Purges Locales » ?**

Une purge est le fait de devoir creuser en profondeur sur une certaine surface, à cause de nids de poule notamment, ou des défauts de collage; contre le fait de poser une nouvelle couche de surface qui se fait dans les cas normaux.

## **Il y a deux routes cantonales dans le préavis. Pourquoi la commune doit-elle payer pour ces routes ?**

Ces routes se trouvent en localité, mais nous allons toucher une subvention spéciale de 70'000.- CHF pour leur réfection. Il est à remarquer que la date pour la Rue du Bugnon ne figure pas dans ce préavis car nous attendons les travaux de mise en séparatif des eaux claires et eaux usées pour la refaire.

## **Quelles sont les sanctions juridiques auxquelles on s'expose si on ne finit pas les chantiers à temps ?**

Les riverains qui n'ont pas eu leur route refaite à temps pourraient déposer plainte contre la commune

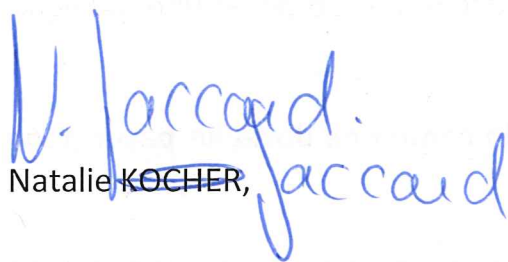
A noter que dans les zones 30km/h, il n'y a pas besoin de poser de couche phonique car le bruit des pneus est moins fort que celui des moteurs.

## **Délibérations :**

Après discussion, la commission émet le vœu suivant : Ne pas baser uniquement le choix des entreprises sur le critère du prix, mais aussi prendre en considération les entreprises rennaises ou régionales, de veiller qu'elles soient en ordre au niveau des assurances sociales et de surveiller que ces entreprises ne sous-traitent pas et ne pratiquent pas du travail au noir.

La commission accepte le préavis à l'unanimité.

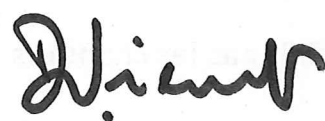
Signatures des commissaires

  
Natalie KOCHER,

  
Dominique PERRET,

Didier VIENET,

  
Stéphane MONTABERT,



Anton CHATELAIN,

  
Jean-Pierre LEYVRAZ,



Roberto ARNEDO,



Richard NEAL (président-rapporteur)

